

Madame, Monsieur,

Afin de préparer la rentrée de septembre 2021, nous vous invitons à vous rendre dès à présent à la mairie de Brillac pour procéder à l'inscription de votre enfant à l'école maternelle. Les enfants concernés sont ceux :

- nés en 2018 (entrée en PS)
- nés en 2019 (entrée en TPS en fonction des places disponibles)

Les documents suivants seront nécessaires :

- Le **carnet de santé** (ou certificat de vaccination) attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour l'entrée en collectivité.
- Le **livret de famille**

La secrétaire de mairie vous fournira un certificat d'inscription (à remettre à la directrice) et se chargera des photocopies des documents.

En raison de la crise sanitaire, nous pourrions vous recevoir sur rendez-vous afin de visiter l'école avant les vacances d'été. La directrice est disponible pour répondre à vos questions au 05.45.89.43.08 les jours de classe.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.